

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 30 avril 2024

04.2024-41	CYCLE DE L'EAU Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Renouvellement des équipements pour la réutilisation des eaux usées traitées- La Poterie Château Thébaud »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la vétusté des équipements (canalisations et ouvrages) du dispositif assurant la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de la Poterie à des fins d'irrigation agricole,

Considérant que la société SAUR, sise 80 Boulevard des Noelles – 44500 LA BAULE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Considérant qu'il apparait pertinent que cette prestation soit confiée au délégataire SAUR qui assure la gestion de l'assainissement sur les ouvrages d'assainissement de la commune de Château Thébaud et le suivi des campagnes annuelles d'irrigation sur la station d'épuration de la Poterie,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour renouveler les équipements du dispositif assurant la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de la Poterie de Château Thébaud, avec la société SAUR, sise 80 Boulevard des Noelles – 44500 LA BAULE, pour un montant de 24 330 € HT soit 29 196 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »